



Entreprise deménagement annulation

Par **Francois**, le **14/04/2008** à **11:17**

bonjour,

je fais appel a un déménageur pour transporter mes meubles du 93 au 83,

vu que sa doit se faire dans la semaine je n'ai pas le temps d'envoyer les arrhes et sommes d accord (l'entreprise et moi même) par un accord verbal de ne pas verser les arrhes mais la sommes complètes lors du déménagement,

suite a un soucis avec le locataire du logement que je devais prendre (retard de sa part) je ne puis emménager le jour dit et doit décaler mon déménagement

mais l'entreprise ne peut au nouvel date aussi j'annule le déménagement et prend une autre entreprise,

la 1ere entreprise veut me faire payer les arrhes pour le déménagement qui na pas eu lieu alors que l'on a eu un accord verbal pour ne pas les payer ,

peut elle me forcer a les payer maintenant ?